

Reglement d'agility

A. DISPOSITIONS GENERALES

Les Organisations Cynologiques Nationales (O.C.N.) sont invitées à encourager la pratique de l'AGILITY dans l'esprit et suivant les règlements définis par la F.C.I.

B. REGLEMENT D'AGILITY DE LA S.C.C.

PARCOURS

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans la mise en place sur le terrain donneront à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide.

Il devra être effectué dans un temps de base défini et selon un ordre imposé de passage des obstacles.

1 - Généralités

Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours d'AGILITY doit être au minimum de 20 x 40 m. dans le cas de mise en place de deux parcours il conviendra de réaliser une séparation fermée avec des barrières ou d'éloigner les rings de 10 m environ.

Le parcours proprement dit aura une longueur de 100 à 200 m et selon la catégorie des épreuves comprendra de 12 à 20 obstacles, dont 7 sauts minimum.

Les obstacles doubles (qui sont franchis d'un seul saut) auront une largeur totale maximum de :

A = 30 cm
B – D = 40 cm
C = 55 cm

Les combinaisons **seront composées au maximum de trois obstacles** qui compteront pour un seul obstacle, chaque élément sera jugé indépendamment. La distance entre les éléments sera au minimum de **4,5 m**. Ces combinaisons ne pourront être réalisées qu'avec des haies à barres.

La distance entre les deux obstacles qui se suivent sera de 5 m **minimum** à 7 m **maximum**.

2 – Tracé de parcours

Le tracé du parcours est laissé à l'entière imagination du juge, mais il doit comprendre obligatoirement au moins deux changements de direction.

Avant le début des épreuves le juge s'assurera des obstacles mis à sa disposition et après en avoir vérifié la conformité, il établira son parcours et le remettra aux organisateurs pour la mise en place des obstacles suivant le tracé défini.

Il en contrôlera l'installation et fera mesurer avec précision la longueur.

Un parcours bien conçu doit permettre au chien d'évoluer avec aisance et sans heurts.

Le but est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien, La faute aux obstacles, et sa vitesse d'exécution.

En règle générale, il est conseillé de modifier fréquemment le tracé et la position des obstacles, afin d'éviter toute mécanisation du chien.

3 – Déroulement du concours

Aucun entraînement sur le parcours de l'épreuve n'est autorisé. Seul la reconnaissance du tracé par le conducteur, sans son chien est permise.

Avant le début de chaque épreuve, le juge réunira les concurrents pour leur communiquer les précisions sur l'épreuve, le Temps du Parcours Standard (TPS), le Temps Maximum du Parcours (TMP), qu'il aura retenu ; il leur rappellera le règlement du concours, et les critères de notation

a) CHOIX TEMPS DU PARCOURS STANDARD (TPS)

Le critère de base pour la détermination du TPS est la vitesse en mètre/seconde choisie pour l'évolution sur le parcours. Ce choix sera fait en fonction du niveau de l'épreuve et de la complexité du parcours.

Le TPS (en seconde) sera alors obtenu en divisant la longueur exacte du parcours par la vitesse d'évolution (en m/s) retenue.

Exemple : pour un parcours de 150 m et une vitesse de 2,5 m/s, le TPS sera de $150/2,5 = 60$ secondes.

b) DETERMINATION DU TEMPS MAXIMUM DU PARCOURS (TMP)

En règle générale, le juge donnera comme TMP le double du TPS. Pour un TPS de 60 secondes, le TMP sera de 120 secondes. Il ne pourra jamais être inférieur à 1,5 fois le TPS.

c) DEROULEMENT DES EPREUVES

Le conducteur se présente sur un parcours, il placera son chien en position bloquée (debout, assis ou couché) derrière la ligne de DEPART. Il détachera la laisse, enlèvera le collier dont le port n'est pas autorisé en concours pour des raisons de sécurité. Le conducteur ne doit rien conserver dans en mains pendant l'épreuve.

Le conducteur pourra prendre position, à l'endroit de son choix sur le parcours.

Il donnera le commandement de départ à son chien, sur l'ordre du juge, qui fera déclencher le chronomètre lorsque le chien franchit la ligne de départ.

Les signaux acoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours.

Le conducteur veillera à suivre scrupuleusement l'enchaînement des obstacles dans l'ordre de leur numéro.

A partir du signal de départ, le conducteur guidera son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu sans jamais toucher son chien ni les obstacles.

Le conducteur ne doit pas franchir lui-même les obstacles.

La fin du parcours et du chronométrage prennent effet après le franchissement par le chien de la ligne d'arrivée.

Le conducteur rejoint son chien à la fin du parcours le met en laisse et sort du terrain.

OBSTACLES

Les obstacles homologués par le F.C.I. sont les suivant :

Les Haies La Balançoire Le Pneu Le Viaduc ou Mur La Palissade Le Slalom Le Tunnel Rigide Le Saut en Longueur La Table La Passerelle Le Tunnel Souple

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien et doivent être conformes (dimensionnellement) aux précisions ci dessous et aux schémas annexés.

Ces obstacles doivent être aux dimensions suivantes :

LES HAIES

a) Simple

A = 35 cm
B - D = 45 cm
C = 60 cm

Elles peuvent être construites de façons différentes entre les montants :

Avec barres (barres métalliques ou PVC déconseillés) - Panneaux pleins - Panneaux à claire-voie - Panneaux avec balais,

Qui comporteront toujours une barre de chute en partie supérieure, y compris la haie balai.

b) Doubles

Réalisés par assemblage de haies à barres uniquement. Elles seront placées en ordre croissant avec une différence de hauteur d'environ 10 cm la plus haute placée à l'arrière réglée à une hauteur de :

A = 35 cm
B - D = 45 cm
C = 60 cm

La largeur totale ne dépassera pas

A = 30 cm
B - D = 40 cm
C = 55 cm

LE VIADUC

A = 35 cm
B - D = 45 cm
C = 60 cm

Largeur mini 120 cm, épaisseur du mur environ 20 cm- Panneau plein comprenant 1 ou 2 ouvertures en forme de tunnel.

Sur la partie supérieure du mur seront posés des éléments amovibles en forme de tuiles.

LA TABLE

Zone d'arrêt de 5 secondes, la position est au choix du conducteur.

Surface : minimum 0,90 m x 0,90 m, maximum 1,20 m x 1,20 m

Hauteur :

A = 35 cm
B - C - D = 50 cm

Elle doit être stable avec une partie supérieure antidérapante.

La table pourra être équipée d'un comptage électronique comprenant :

- 1 zone de contact électronique à poser sur le plateau de la table. Cette zone sera plus petite que le plateau (-10 cm de chaque côté)
- 1 système électronique de comptage avec un signal sonore (GO) de fin de décompte des 5 Secondes

LA PASSERELLE

Hauteur minimum : 1,20 m ; Hauteur maximum : 1,35 m. Largeur de la planche de marche :

mini 30 cm, maxi 40 cm. Longueur de chaque élément : mini 3,60 m, maxi 4,20 m.

Les rampes sont pourvus de liteaux cloués à espaces réguliers (env. tous les 25 cm) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Ces liteaux auront une hauteur de 5 à 10mm. Les arêtes seront chanfreinées. Les parties inférieures des rampes devront être peintes (sur le dessus et sur les champs) sur une longueur de 90 cm par rapport au sol pour marquer la zone de contact.

Un liteau ne pourra pas être posé en limite supérieure de cette zone, mais au moins à 10cm

LA BALANCOIRE

Largeur mini 30 cm, maxi 40 cm, longueur mini 3.65 m, maxi 4.25 m. Hauteur du pivot central par rapport au sol = 1/6ème de la longueur de la planche.

Exemple : L = 3,65 m, h = 60 cm pour L = 4,25 m h = 70 cm

Les zones de contact idem à celles de la passerelle,

Elle doit être stable et antidérapante, mais ne comportera pas de liteaux

La balançoire doit être équilibrée, son basculement ne doit être ni trop rapide ni trop dur pour permettre aux petits chiens de pouvoir la faire basculer.

Moyen de contrôle :

Placer une charge d'un kilo à l'extrémité de la balançoire, son basculement jusqu'au sol doit s'effectuer entre 3 et 4 secondes.

Si cela n'est pas le cas régler le point de basculement

Pour la balançoire ou la passerelle largeur de 30cm pour le championnat et les concours internationaux.

LA PALISSADE

Composé de deux éléments formant un A

Largeur mini : 0,90 m qui pourra être portée en partie basse à 1,15 m.

C = Point haut à 1,90 m avec un angle d'ouverture de 90°
--

A - B - D = le point haut à 1,70 m

Les rampes sont pourvues de liteaux cloutés à espaces réguliers (environ tous les 25cm) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Ces liteaux auront une hauteur de 5 à 10 mm. Les arêtes seront chanfreinées

Les parties inférieures des rampes devront être peintes (sur le dessus et sur les champs) sur une longueur de 106 cm par rapport au sol pour marquer la zone de contact.

Un liteau ne pourra pas être posé en limite supérieure de cette zone mais au moins à 10 cm.

Le sommet de la palissade ne devra présenter aucun danger pour le chien, au besoin on fixera une faîtière de protection de caoutchouc.

LE SALOM

8 - 10 -12 poteaux, hauteur mini 1 m à 1,20 m.

Intervalle entre chaque poteaux de 50 à 60 cm.

Les poteaux devront être rigides de Ø 3 à 5 cm

LE TUNNEL RIGIDE

Diamètre intérieur 60 cm, longueur 3 à 6 m,

Flexible il permettra de former une ou plusieurs courbes.

LE TUNNEL SOUPLE

Entrée en arceau rigide sur une longueur de 90 cm.

Hauteur 60 cm, largeur 60 à 65 cm,

Sortie en matériau souple, longueur 2,5 à 3,50m, Diamètre 60 à 65 cm.

La sortie du tunnel sera fixée au sol de manière à garder un passage d'environ 50 cm.

LE PNEU

Diamètre d'ouverture 38 cm mini, 60 cm maxi.

Distance de l'axe du pneu par rapport au sol :

A = 45 cm
B - D = 55 cm
C = 80 cm

La partie inférieure du pneu devra être obturée par raison de sécurité,
Le pneu sera réglable en hauteur par un système de chaînes ou de cordes,
Des fixations rigides sont exclues.
Les pieds support seront d'une longueur de 1mètre de chaque coté du pneu

LE SAUT EN LONGUEUR

Composé d'éléments (2 à 5), écartés les uns des autres pour obtenir un saut de 0,40 m à 1,50 m, le plus petit élément placé devant.

Longueur des éléments : 1,20 m mini ; hauteur de l'élément le plus élevé : 28 cm., hauteur de l'élément le plus bas 15 cm; largeur des éléments 15 cm, légèrement inclinés;

Les quatre coins sont matérialisés par des piquets de hauteur d'environ 1,20 m avec protection supérieure, indépendants des éléments.

JUGEMENTS

Tous les jugements sont sans appel.

1- Généralités

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles, dans l'ordre prescrit, sans effectuer de fautes, et ceci dans la limite du TPS. Toutefois le TPS, n'est qu'un indice de base, en aucun cas la rapidité ne doit être considérée comme critère principal.

Le parcours d'Agility, n'est pas une course de vitesse, mais une course d'adresse.

En cas d'ex æquo, la décision se fera en faveur du conducteur qui aura le moins de fautes sur les obstacles.

Seul, dans le cas d'égalité de fautes sur les obstacles, on tiendra compte, pour le classement, du meilleur temps.

Si deux chiens se trouvent ex æquo, à la fois en pénalités sur les obstacles et au chronomètre, le juge peut demander un parcours supplémentaire pour les départager.

2 - PENALITES

Deux types de pénalités seront appliqués:

Pénalités pour fautes de parcours,

Pénalités pour dépassement du TPS.

a) **DEPASSEMENT DU TPS** : 1 point par seconde.

b) **FAUTES D'ORDRE GENERAL**

Le conducteur ne doit pas passer entre les poteaux de Départ et d'Arrivée. S'il l'a fait il se verra pénalisé de 5 points et de plus le chronomètre se déclenchera dès son passage.

Le conducteur touche volontairement son chien sur le parcours, 5 points à chaque fois.

Le conducteur touche volontairement un obstacle, 5 points à chaque fois.

c) **FAUTES AUX OBSTACLES**

Chaque faute sur obstacle est sanctionnée par une pénalité de 5 points.

Les tombés : La faute est établie si l'un des éléments tombe, jusqu'au passage du prochain obstacle.

Les refus : Cette faute couvre à la fois les arrêts devant l'obstacle, ou le chien qui n'est plus en mouvement, les dérobadés latérales pour éviter l'obstacle, le dépassement de l'obstacle obligeant le chien à faire un demi-tour pour le franchir, le saut entre le cadre et le pneu.

Le chien qui passe le saut en longueur en marchant. Le chien qui met une patte ou la tête dans le tunnel et qui se retire.

Les zones de contact obligatoires : Sur la Palissade, Passerelle et Balançoire, le chien doit obligatoirement poser une patte dans les zones de contact aussi bien à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est une faute pénalisée de 5 points.

En cas de refus, le conducteur doit remettre son chien sur l'obstacle refusé, sinon il se verra éliminé.

Il en est de même pour le slalom où le conducteur devra immédiatement ramener son chien à l'endroit de la faute.

Pour les autres fautes : tombé d'obstacle ou manquement des zones de contact, le conducteur est pénalisé mais continue son parcours.

d) **FAUTES SPECIFIQUES A UN OBSTACLE :**

La table :

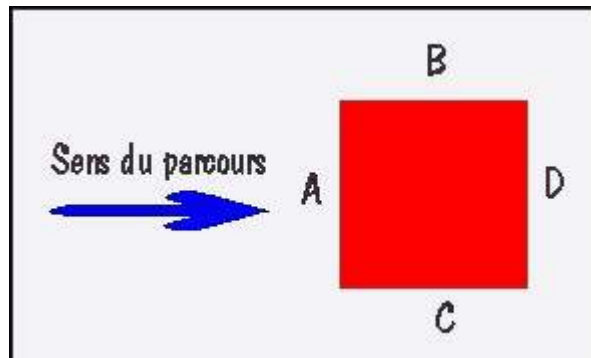
Le chien devra marquer obligatoirement un temps d'arrêt de 5 secondes sur la table, dans la position de son choix.

S'il quitte la table avant la fin des 5 secondes et l'ordre du juge, **il sera pénalisé de 5 points et il devra remonter sur la table pour refaire ses 5 secondes sous peine d'élimination au prochain obstacle.**

Le décompte commence lorsque le chien est sur la table.

Si le conducteur déclenche le comptage électronique, il sera éliminé.

L'accès est autorisé par les trois côtés A B et C , si le chien dépasse la table et monte par D, il sera pénalisé d'un refus mais ne sera pas éliminé pour prise d'obstacle à l'envers.



De même si le chien glisse sur la table et remonte par D , il sera pénalisé d'une faute, mais ne sera pas éliminé

Si le chien passe sous la table, c'est un refus .

La passerelle : Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des quatre pattes la partie descendante est pénalisé d'un **refus 5 points**.

La balançoire : Le chien qui saute de la balançoire avant d'avoir franchi des 4 pattes l'axe de basculement, est pénalisé d'un **refus 5 Points**.

La balançoire doit obligatoirement toucher le sol avant que le chien ne la quitte, sinon il sera compté une faute 5 Points

La palissade : Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des quatre pattes la partie descendante est pénalisé d'un **refus 5 Points**.

Le slalom : Au départ, le premier piquet doit se trouver à **la gauche du chien**, le deuxième à sa droite et ainsi de suite.

Si le chien prend un mauvais départ, il sera pénalisé d'un refus ; s'il manque une porte, il sera pénalisé d'une faute. Dans tous les cas, le conducteur devra immédiatement corriger en ramenant son chien à l'endroit de la faute.

Le slalom est le seul obstacle sur lequel on oblige le chien à revenir à l'endroit de la faute ; il est ainsi pénalisé par le temps. De ce fait, toutes les mauvaises entrées seront pénalisées d'un refus = 5 points ; par contre les fautes dans le slalom même seront limitées à 5 points maximum.

Pénalisation maximum sera égale à 15 points, (2 refus = 10 points + une ou plusieurs fautes = 5 points).

En cas de mauvaise sortie, l'élimination sera prononcée si le conducteur n'en tient pas compte et franchit l'obstacle suivant.

Si le chien remonte le slalom à l'envers de plus de deux portes il sera éliminé.

Le saut en longueur : Les éléments du saut en longueur seront disposés de manière à obtenir un saut :

A = de 40 à 50 cm (2éléments)
B – D = de 70 à 90 cm (3 à 4 éléments)
C = de 120 à 150 cm (4 à 5 éléments)

Sauter à travers ou passer à coté de l'obstacle sera considéré comme un refus et pénalisé de 5 points.

Renverser un élément ou poser une patte **sur ou entre** les éléments sera pénalisé de 5 points.

Marcher dans le saut en longueur sera pénalisé d'un refus = 5 points.

Les combinaisons de deux obstacles ou trois obstacles : Chacun des éléments composant le combiné sera jugé indépendamment.

Les refus ou tombés s'ajoutant sur chaque obstacle. En cas de refus sur l'un des obstacles, l'ensemble de la combinaison est à recommencer.

Une seule combinaison est autorisée par parcours.

FAUTES ENTRAINANT L'ELIMINATION

- Incorrection envers le juge.
- Brutalité envers son chien.
- Dépassement du TEMPS MAXIMUM DU PARCOURS (TMP).
- Troisième refus sur l'ensemble du parcours.
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé.
- Oublier de prendre un obstacle.
- Prendre les obstacles dans le mauvais sens
- Le conducteur passe lui-même ou enjambe un obstacle (passerelle, balançoire, etc.)
- Destruction par le conducteur ou par le chien d'un obstacle qu'il devait négocier
- Le conducteur tient quelque chose dans sa main.
- Le conducteur replace le chien au départ après que celui-ci ait déjà passé la ligne de départ (sauf ordre du juge).
- Arrêt du parcours par le conducteur sans ordre du juge.
- Le chien porte un collier.
- Le chien s'oublie, quitte le terrain, n'est plus sous le contrôle du maître.
- Le conducteur déclenche le décompte électronique à la table
- Le chien est porteur d'un collier à pointes dans l'enceinte ou l'environnement du concours

L'élimination entraîne la disqualification et la sortie immédiate du conducteur et de son chien. Elle doit être signifiée d'une manière sonore (coup de sifflet ou trompe) par le juge.

Tous les cas non prévus seront résolus par le juge, étant entendu que, du début à la fin du concours, le juge doit faire preuve d'une égale mansuétude ou de la même sévérité.

CAS DE FORCE MAJEURE

Pour des raisons indépendantes de la volonté du conducteur; obstacle tombé, tissu du tunnel souple entortillé, le juge peut arrêter le conducteur, et bien entendu le chronométrage,

Après la remise en état de l'obstacle, le juge, fera repartir le chronométrage et le chien, depuis l'endroit où il a été arrêté.

Toutes pénalisations reçues auparavant restant valables.

QUALIFICATIONS / MENTION

Pour les épreuves, les Qualificatifs suivant sont décernés

- De 0 à 5.99 points de pénalités totales Excellent.
- De 6 à 15.99 points de pénalités totales Très Bon
- De 16 à 25.99 points de pénalités totales Bon
- Au dessus de 26 points de pénalités totales Non Classé

Par pénalités totales, il faut entendre Les fautes sur les obstacles (par point), plus les pénalités de dépassement du TPS.

Le brevet d'AGILITY F.C.I. sera attribué au chien ayant obtenu les qualificatifs 3 Excellents sous 2 juges différents en Agility 1er degré.

CLASSEMENT

Le classement se fera en tenant compte

- 1 - Du total des pénalités (pénalités sur parcours + pénalités du temps).
- 2 - En cas d'égalités du total des pénalités, on classera le chien ayant le moins de pénalités sur parcours.
- 3 - En cas d'égalité du total des pénalités et égalité des pénalités sur le parcours, on tiendra compte dutemps réel.

Exemple pour un TPS 60 secondes -TMP 90 secondes

Dossard	Pénalités	Temps	Pénalités	Total	Classement	Qualificatif
	Parcours	Réel	Temps	Pénalités		
7	5	58.71	0.00	5.00	3	EXCELLENT
12	0	65.00	5.00	5.00	1	EXCELLENT
18	5	57.25	0.00	5.00	2	EXCELLENT
4	0	68.32	8.32	8.32	4	TRES BON
15	10	59.17	0.00	10.00	6	TRES BON
2	5	65.00	5.00	10.00	5	TRES BON

ORGANISATION D'UN CONCOURS

Le clubs qui désireront organiser des épreuves d'AGILITY devront:

1- S'enquérir d'un terrain délimité minimum de 20 m x 40 m.

La nature du terrain devra être telle qu'elle ne présente aucun danger pour le chien, ou le conducteur. sur l'ensemble du parcours (pas de verre cassé, de clous, d'aspérités etc.)

2- Choisir un juge, nommé pour le présent programme par son O.C.N. et reconnu par la F.C.I, qualifié ou stagiaire qui devra officier.

3- Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement du concours à savoir:

- 1 Assistant du juge

Afin de permettre au juge de ne pas quitter des yeux le chien qui évolue

Il transcrira les pénalisations annoncées par le juge.

- 2 Chronomètres

Chargé du chronométrage du parcours (1 officiel, 1 au contrôle de sécurité.)

- 2 Commissaires de terrain

Ils auront la charge de remettre en place les obstacles tombés.

Et à après chaque passage de retendre le tunnel souple.

- 2 Secrétaires (minimum)

Transcrire les résultats sur les feuilles de jugements.

Etablir le classement

Remplir les carnets de travail ou feuilles de résultats

- 1 Commissaire aux concurrents

Qui aura pour charge de faire préparer les concurrents suivant l'ordre de passage prévu afin d'assurer l'enchaînement et le bon déroulement de l'épreuve.

Prévoir une équipe de (6 personnes) pour assurer le montage et le déplacement des obstacles suivant les directives du juge. Voir également le cahier des charges établi par la S.C.C

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION AUX CONCOURS

Pourront participer aux Concours

a) Aux épreuves officielles d' Agility homologuées par le F.C.I : comptant pour l'attribution du Brevet d'Agility F.C.I et pour la sélection aux épreuves nationales et au championnat d'Agility de la F.C.I.

Les chiens de toutes races âgés de **18 mois** inscrits sur un livre des Origines reconnu par la F.C.I. et membres d'un club d'une Organisation Cynologique Nationale affiliée à la F.C.I.

Les participants devront être membre d'un club affilié et posséder une licence délivrée par leur O.C.N de l'année en cours. La licence est obligatoire et doit être présentée aux organisateurs d'un concours.

b) Aux épreuves non homologuées

Tous les chiens âgés de plus de **18 mois**, avec ou sans pedigree, mais obligatoirement tatoués, membres d'un club d'une Organisation Cynologique Nationale affiliée à la F.C.I

La licence est obligatoire et doit être présentée aux organisateurs d'un concours.

Ne pourront prendre part aux épreuves:

- Les chiennes en chaleur,
- Les chiennes en période de gestation,
- Les chiens atteints de maladies apparentes ou blessés.

Les chiens provenant ou allant dans une région infectée par la rage devront être munis du certificat antirabique en cours de validité.

Le conducteur devra être membre d'un Club affilié à son O.C.N. et, en France titulaire d'une licence Agility de l'année en cours.

Pour les équipes Chien/maître étrangères, elles devront justifier de leur appartenance à une O.C.N. reconnue par le F.C.I. et de leur participation aux concours officiels de leur pays.

Une tenue correcte des concurrents est exigée.

Tout acte de brutalité avec son chien sera sévèrement sanctionné, et la disqualification sera immédiate, indépendamment de tout recours qui pourrait être engagé contre le conducteur.

Le club organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription.

TYPES D'EPREUVES, CATEGORIES CLASSES DE TRAVAIL

1 – Type d'épreuves : deux type d'épreuves sont prévues

a. Les épreuves officielles « homologuées F.C.I. » réservées aux chiens de toutes races, de plus de **18 mois**, inscrit sur un livre des origines reconnu par le F.C.I. et possédant une licence délivré par leur O.C.N.

Il y a deux type d'épreuves officielles homologuées :

les épreuves « AGILITY » avec zones de contact et table.

les épreuves « JUMPING » sans zone de contact ni table, sauf si elle est située au départ, auquel cas elle ne sera pas considérée comme obstacle.

b. Les épreuves « non homologuées » ouvertes tous les chiens de plus de **18 mois** et possédant une licence délivré par leur O.C.N.

Laissées à l'initiative de chaque pays, ces épreuves devront rester dans l'esprit de l'Agility et préserver la sécurité du chien et du conducteur. Le juge en précisera les règles avant chaque épreuve.

La notation des épreuves non homologuées pourra être standard ou spécifique en fonction du type d'épreuve.

Le nombre d'épreuves non homologuées sera déterminé par le club organisateur en fonction du temps disponible et du nombre de chiens engagés.

2 – Catégories

A = chien de moins de 35 cm au garrot
B = chien de 35 cm et moins de 47 cm
C = chien de 47cm et plus
D = chiens molossoïdes, peu véloces, sauf pour les Shar Peï en catégorie B

Nota : les chiens ne pourront concourir que dans leur catégorie. Les chiens en limite de taille devront pouvoir présenter un justificatif officiel de hauteur au garrot.

3 – Classes de travail

Les épreuves homologuées comprennent trois classes de travail dans chaque catégorie :

a. La classe «Agility 1er degré» : Réservée aux chiens n'ayant pas encore obtenu leur «Brevet d'Agility»

b. La classe « Agility 2ème degré » : Ouverte aux chiens ayant déjà obtenu leur « Brevet d'Agility ».

c. La classe « Agility 3ème degré » : Ouverte aux chiens ayant été classés 3 fois dans les 3 premiers d'une épreuve 2ème degré sans faute.

NOTA : Voir le règlement définissant les conditions de ce 3ème degré.

Pour créer le parcours, le juge utilisera à son gré les obstacles homologués par la F.C.I.

NOTA : Pour un parcours **Agility 1er degré**, on ne fera passer le chien qu'au maximum sur trois obstacles à zones de contact (au choix du juge).

En **Agility 2ème et 3ème degré**, au maximum sur quatre obstacles à zones de contact au choix du juge.

Le slalom ne peut être passé qu'une seule fois par parcours.

Les obstacles à zones de contact ne seront jamais placés au départ ou à l'arrivée.

Le pneu et le saut en longueur seront toujours installés dans une ligne droite.

La différence entre l'Agility 1er degré et l'Agility 2ème et 3ème degré sera faite sur :

- La difficulté du parcours et sa longueur
- La vitesse d'évolution déterminant le Temps du Parcours Standard.

Les résultats obtenus seront retranscrits sur les liasses gérées par PROGAGIL et permettront l'accès aux Championnats Régionaux - Nationaux, voire au Championnat du Monde F.C.I pour les chiens concourant en épreuves homologuées.

c.- CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AGILITY DE LA S.C.C.

1. Les Championnats Régionaux, la Coupe et le Championnat de France d'Agility se joueront dans les quatre catégories : A – B – C – D.

2. Les Championnats Régionaux et la Coupe de France se joueront sur deux épreuves : 1 épreuve d'Agility + 1 épreuve de Jumping. Le cumul de ces deux épreuves permettra d'établir le classement.

3. Le nombre de sélectionnés pour la Coupe et le championnat de France d'Agility sera d'environ 300 toutes catégories confondues.

4. La Coupe et le Championnat de France se dérouleront sur deux jours.

CHAMPIONNAT REGIONAUX

Les Fédérations ou Régionales organiseront un « Championnat Régional d'Agility » par an. Elles confieront à un club l'organisation de ce Championnat qui sera mis au calendrier officiel. Deux épreuves : 1 Agility + 1 Jumping (dans chaque catégorie et classe) seront réservées exclusivement aux candidats du Championnat Régional. Le cumul de ces deux épreuves désignera le vainqueur qui se verra décerner le titre de « Champion Régional d'Agility, dans chaque catégorie A – B – C – D.

TOUS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX DEVRONT SE DEROULER AVANT LE 1er MAI DE CHAQUE ANNEE

CRITERES DE PARTICIPATION AUX EPREUVES COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL

- Etre membre d'un club affilié à la régionale et en possession d'une licence Agility de l'année en cours.
- Avoir obtenu 3 qualificatifs Excellent ou Très Bon avec 3 juges différents en niveau « AGILITY 2 ou AGILITY 3 » dans 3 concours officiels différents depuis le Championnat Régional de l'année précédente.

Si une régionale n'a pas organisé de Championnat l'année précédente, les concours seront pris en compte à partir du Championnat de France

CRITERES DE SELECTION A LA COUPE ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- Avoir participé au moins à 5 concours officiels et avoir obtenu les qualificatifs Excellent ou Très Bon en Agility 2 avec 3 juges différents.
- Avoir participé aux épreuves d'un Championnat Régional.

SELECTION A LA COUPE ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AGILITY

- Nombre de sélectionnables : environ 300 toutes catégories confondues
- Objectif : que toutes les régionales qui organisent un Championnat Régional soient représentées.

Que les concurrents soient sélectionnés en fonction de leur niveau en cumulant les résultats obtenus :

A.la sélection des 5 meilleures épreuves en Agility 2 depuis le dernier Championnat Régional.

B.Plus les 2 épreuves du Championnat Régional

Le Championnat Régional n'est pas éliminatoire, mais comme son résultat, quel qu'il soit : Excellent – Très Bon – Bon – Non Classé – Éliminé, est impérativement comptabilisé. Il devient important pour la sélection.

A NOTER :

- Un « Non Classé » donne comme pénalités : 25 points
- Un « Éliminé » donne 50 points

A l'issue du Championnat Régional et pour tous les candidats remplissant les critères de sélection à la Coupe et au Championnat de France d'Agility définis ci dessus, il sera établi un classement dans chaque catégorie, en fonction du nombre total des pénalités aux différentes épreuves prises en compte (les 5 épreuves sélectionnées + les 2 épreuves du Championnat Régional). En cas d'égalité, c'est le classement au Championnat Régional qui départagera les concurrents.

Seront sélectionnés pour la Coupe de France et le Championnat de France d'Agility, les candidats ayant obtenus le moins de pénalités et ceci dans la limite du nombre de représentants attribués à chaque régionale.

A l'issue du Championnat Régional, le juge officiant fera parvenir au secrétaire de la C.N.E.A, la liste des sélectionnés à la Coupe de France et au Championnat de France d'Agility. La limite du nombre de sélectionnés par Régionale se fera de la manière suivante :

- Le premier au classement des sélectionnables (dans chaque catégorie), ira au Championnat de France
- Les autres candidats seront définis au prorata du nombre sélectionnables dans chaque catégorie.
- Les vainqueurs du championnat de l'année précédente (dans les 4 catégories) seront sélectionnés d'office pour remettre leur titre en jeu. Ils ne seront pas obligés de passer par le Championnat Régional. S'il le font, ils perdent le bénéfice de leur sélection d'office.

COUPE DE FRANCE 2ème et 3ème DEGRE

Se jouera sur deux épreuves : 1 épreuve d'Agility + 1 épreuve de jumping, dont le cumul désignera dans chaque catégorie A- B- C- D, le vainqueur de la Coupe de France Agility.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2ème et 3ème DEGRE

Le classement du Championnat de France se fera, dans chaque catégorie, sur le cumul des épreuves (voir règlement de l'année en cours)

En cas d'égalité, c'est le classement de la Coupe de France qui départagera les concurrents.

TITRE : Champion de France d'Agility sera décerné dans chaque catégorie A – B – C – D, sous réserve qu'il y ait au moins 6 chiens engagés dans la catégorie.

CONVOCATION A LA COUPE ET AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

A l'issue du Championnat Régional, les candidats seront informés de leur sélection, dans la limite du quota attribué à la régionale, de la date et du lieu de la Coupe et du Championnat de France ils ne recevront pas de convocation de la C.N.E.A.

JUGEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DE LA COUPE DE FRANCE

Les jugements des Championnats Régionaux et de la Coupe de France ne pourront être assurés que par des juges qualifiés.

CHIEN EN BLANC : au début de chaque championnat, et **après établissement du T.P.S. par le juge**, un chien en « blanc » ne participant pas au championnat effectuera le parcours.